



AEF Dépêche n°509042 - Paris, le 20/10/2015 11:33:00
- Enseignement supérieur -

Compte : contact (119059) - 2.14.20.65 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Les écoles d'art adoptent une charte pour "la lutte contre les discriminations" afin de renouveler les mentalités

Par **Laure Delacloche**



L'Andéa a présenté une charte "pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations et le harcèlement" à Muriel Genthon, haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère de la Culture et de la Communication, lundi 5 octobre 2015. Selon le

communiqué de l'Andéa, daté du 8 octobre, cette charte est un "outil" pour "encourager les comportements surrogatoires qui vont au-delà des simples contraintes légales, pour mieux informer les personnes sur leurs droits et devoirs, anticiper les futures normes et participer au renouvellement des mentalités". La charte s'adresse à tous les acteurs, étudiants et personnels et elle "réaffirme notamment le rôle essentiel de la direction d'établissement".

L'Andéa "mettra en place dès 2016 une campagne de sensibilisation des 12 000 étudiant(e)s des écoles supérieures d'art", annonce le communiqué. Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication va accompagner cette démarche d'une "circulaire ministérielle en direction des représentants de l'État siégeant aux conseils d'administration des établissements afin d'approuver formellement la posture volontariste prise par la communauté des écoles d'art pour une société de l'égalité réelle".